

>MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulée "Une patinoire saisonnière à la Place du Marché de Renens"

Renens, le 28 mars 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 4 février 2021, Monsieur le Conseiller communal Ali Korkmaz a demandé à la Municipalité, dans le cadre d'une interpellation, de réaliser une étude de faisabilité relative à l'installation d'une patinoire saisonnière sur la Place du Marché.

En préambule, la Municipalité fait sienne l'ensemble des considérants évoqués par M. Korkmaz. De par sa position centrale et symbolique, la Place du Marché est appelée à accueillir des événements populaires de tout type. De plus, la promotion de l'activité physique fait partie des objectifs de législature. Proposer une offre combinant sport et animation publique au centre-ville s'inscrit dès lors pleinement dans cette optique.

Cependant, plusieurs éléments penchent en faveur d'une certaine retenue. Le premier renvoie à l'espace disponible sur la Place du Marché. En effet, cette dernière a pour vocation d'accueillir différentes manifestations régulières, à l'instar du marché du mercredi et du samedi. De par leur utilisation de la place (disposition des étalagistes, emplacements des trappes électriques), les marchés rendent difficile le montage d'une structure de taille suffisante, tout comme la définition d'un positionnement adéquat pour celle-ci.

Une seconde interrogation porte également sur l'impact énergétique et écologique de ce type d'installation. La Municipalité mène une politique ambitieuse en la matière depuis de nombreuses années et le Conseil y a joué un rôle actif avec le dépôt de nombreuses interventions. Parmi ces dernières, on peut notamment citer le lancement d'un Plan climat ou l'organisation d'une Fête de la nature, mais aussi la demande de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur sur la Place du Marché. Suite à une interpellation y relative, un groupe de travail s'est penché sur différentes options de végétalisation de la place, avec des interventions qui pourraient difficilement coïncider avec la présence d'une patinoire en plus du marché prévu sur toute l'année.

Une patinoire classique utilisant de la glace nécessite une consommation de courant importante pour maintenir la surface à température. L'option d'un modèle de patinoire saisonnière n'utilisant pas de glace et son équipement a également été étudiée. Il s'agit néanmoins de grandes surfaces de plastique à entretenir sur une longue période. Celles-ci ont donc également un impact non négligeable en matière de développement durable.

./.

Finalement, si la présence d'une installation de ce type au centre-ville durant la période des fêtes de fin d'année constitue une opportunité d'animation, il s'agit de rappeler que les patinoires du Centre Sportif de Malley (trois surfaces dont une extérieure) sont ouvertes au public et aux écoles durant toute la saison d'hiver. Leur proximité ainsi que leur accessibilité en transports publics en font une offre similaire à celle évoquée par le biais de la présente interpellation.

Pour ces différentes raisons, la Municipalité n'estime pas opportun l'installation d'une patinoire saisonnière à la Place du Marché.

Elle reconnaît néanmoins la nécessité de poursuivre une réflexion vis-à-vis d'une animation au centre-ville de Renens, avec une offre originale et en phase avec sa politique de développement durable. Ce sujet sera dès lors intégré aux démarches pour un nouvel aménagement de la place ainsi que dans le cadre d'une future redynamisation du marché.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulée "Une patinoire saisonnière à la Place du Marché de Renens".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

